SECTION CONSULAIRE DE FRANCE A DJIBOUTI

BD DU MARECHAL LYAUTEY BP 75
DJIBOUTI

Téléphone : (253) 21 35 25 03

le 26/04/2018

Objet : PROCES VERBAL DU 1ER CONSEIL CONSULAIRE DES BOURSES SCOLAIRES 2018/2019

La séance plénière du Conseil Consulaire s'est tenue le 17/04/2018 à l'adresse suivante :

au consulat de France à Djibouti

Participants :

Etaient présents :

Membre de droit :

- M. Christophe GUILHOU, Ambassadeur, Président du Conseil Consulaire des bourses scolaires
- M. Vincent SADEQUE, Conseiller à l'Assemblée des Français de l'étranger, Conseiller consulaire
- M. Jean MEUNIER, Conseiller Consulaire

Membre désigné :

- M. Alain HUSSON, Représentant des parents d'élèves, Président
- M. Eric FUENTES, Directeur du primaire du Lycée Français de Djibouti
- Mme Ferouze BOURHAN AREF, Représentante des associations de Français à l'étranger (ADFE)
- Mme Francine MEYER, Conseillère de coopération et d'action culturelle représenté par Louis Estienne – adjoint
- M. Jean-Pierre PASQUIOU, Proviseur du Lycée Français de Djibouti
- M. Rachid KAMCHAT, Directeur de l'école de la Nativité
- M. Romuald ROUCHON, Consul
- Mme Sophie WIERRE, Représentante du SNUIPP/FSU
- M. Stéphane RAAD, Représentant du SCGEN/CFDT, SGEN CFDT

Experts :

- Mme Marwa Mahmoud, Agent consulaire en charge du dossier bourses scolaires

Absents :

- M. Bruno DELL 'AQUILA, Conseiller à l'Assemblée des Français de l'étranger, Vice-Président
- M. Christophe ROCHE, Représentant des organisations syndicales représentatives des personnels enseignants, SNUIPP/FSU

- M. Jean-Philippe PAULINO, Agent comptable de l'établissement

Ont été remis aux membres du conseil consulaire les documents de travail suivants:

- Ordre du jour,
- Instruction générale,
- Télégramme de cadrage,
- Eléments du barème,
- Tarifs scolaires pour l'année scolaire,
- Liste des demandes

Après avoir annoncé l'ordre du jour, l'Ambassadeur, M. CHRISTOPHE GUILHOU, président, indique au conseil le cadre budgétaire, et l'enveloppe limitative allouée au poste lors du dialogue de gestion en amont de la commission locale des bourses scolaires pour l'année 2018-2019.

Le président rappelle que les travaux du conseil consulaire doivent prendre en compte cette enveloppe et ne pas la dépasser.

Enfin, il a rappelé l'obligation de confidentialité qui incombe aux membres du Conseil Consulaire, tant sur les données personnelles présentées, que sur les propositions transmises à la commission nationale des bourses scolaires.

Observations suivant l'examen des dossiers / synthèse de la séance

Le conseil consulaire des bourses scolaires de Djibouti a examiné dans le cadre de ses travaux de CCB1 2018/2019 :

- 163 dossiers -familles, dont 14 premières demandes et 149 renouvellements

L'examen des dossiers étant terminé, le Président lève la séance à 18H.